



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E147997

VALABLE JUSQU'AU 26/10/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2012

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 09/05/2017
5 000

Raison sociale : EGPC

11 RUE DU CHAMP DE FOIRE
85270 NOTRE DAME DE RIEZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON APE 4322A

Siret : 539 445 098 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5406624

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010124280004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000010124280004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Téléphone : 02 51 93 34 10

Portable : 06 15 70 48 94

Fax :

Site Internet :

E-mail : eric.guibert@hotmail.fr

Responsabilité légale :

GUIBERT ERIC PHILIPPE PIERRE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	28/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	01/07/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LA ROCHE-SUR-YON
18 IMPASSE GASTON CHAVATTE
85000 LA-ROCHE-SUR-YON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.